

Mise en ligne : 17 novembre 2014.  
Dernière modification : 18 décembre 2022.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES MINES DE RAS-EL-MA (mercure dans le Constantinois)

[www.umc.edu.dz/theses/sc-terre/BEL4757.pdf](http://www.umc.edu.dz/theses/sc-terre/BEL4757.pdf)

Le gisement de mercure de Ras-el-Ma a été mis en évidence en 1853, son exploitation a débuté en 1861 et s'est achevée en 1950 avec des périodes d'interruption.

---

*(Les Annales coloniales, 22 septembre 1910)*

Le cuivre, le plomb argentifère, le zinc, l'antimoine et le mercure sont de qualité remarquable. Il existe en outre, actuellement, en Algérie, et en pleine activité une mine de mercure et une mine d'antimoine. La première a exporté 200 t et la seconde 2.511 pendant l'année 1909.

---

Algérie

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 4 janvier 1912)*

Mercure. — La production de la mine de Taghit, près de Batna, a sensiblement diminué. La mine de Ras-el-Ma est, au contraire, réexploitée avec activité depuis 1909. Ces deux mines peuvent fournir ensemble de 20 à 30 tonnes par an.

---

Société de l'industrie minérale (groupe africain)

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 30 avril 1914)*

Le groupe africain de la Société de l'industrie minérale s'est réuni lundi dernier à Constantine sous la présidence de M. Dussert, ingénieur en chef des mines de l'Algérie. ... Pisiani [*sic : probablement Joseph Pisani (Centrale, 1908)*], directeur des mines de Ras-el-Ma...

---

L'industrie du mercure en Algérie

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 6 octobre 1918, p. 518)*

Une industrie nouvelle vient de prendre son essor à Fredj-M'zala. Une usine importante de mercure fonctionne depuis fin mai et traite sur place les minerais de Coudiat Itah, à 6 km. du chef-lieu de la commune.

---

MINES DE RAS-EL-MA<sup>1</sup>  
M. de la Peyrouse, propriétaire, à Paris  
(Auguste Pawlowski,  
*Annuaire des mines et minerais métalliques de France et d'Algérie*,  
Annales industriels Heudelot, Paris, 1919, p. 144)

Domaine. — Concession de Ras-el-Ma (Constantine), 1<sup>er</sup> mai 1881, 1.336 hectares, mercure et plomb.

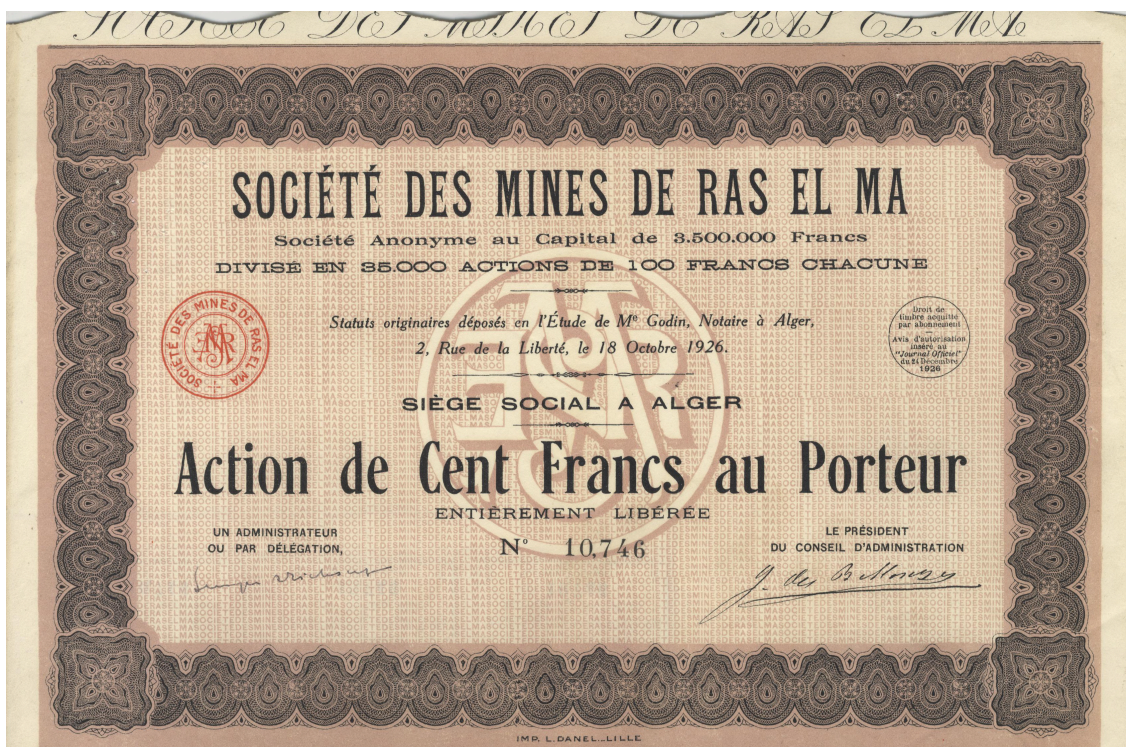
Nature du gîte. — La mine, voisine de Jemmapes, est constituée par des filons-couches, au contact de marnes et calcaires nummulithiques. Elle renferme du cinabre pulvérulent, vermillon, accompagné d'une gangue sulfurée et de barytine.

Lé dépôt a été inexploité de 1895 à 1913 et repris en 1914. Cette année, il a fourni 400 tonnes, embarquées à Philippeville, 6 en 1915, 29 en 1916.

---

<sup>1</sup> Notice non retournée.

1926 : RELANCE PAR LE GROUPE BÉNARD  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard\\_freres.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard_freres.pdf)  
ET LA SOCIÉTÉ FERMIÈRE DE SIDI-BOU-AOUANE  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sidi-Bou-Aouane\\_pb.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sidi-Bou-Aouane_pb.pdf)



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
SOCIÉTÉ DES MINES DE RAS-EL-MA  
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs  
DIVISÉ EN 35.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 24 décembre 1926

Statuts originaires déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Godin, notaire à Alger,  
2, rue de la Liberté, le 18 octobre 1926.

Siège social à Alger

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur ou par délégation : Georges Richoux  
Le président du conseil d'administration : Gonzague de Bellescize  
Imp. L. Danel — Lille

---

Gonzague de BELLESCIZE (1865-1957), président

Ingénieur E.C.P.,  
Président de la Cie financière et industrielle (1911)  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie\\_financiere&industrielle.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_financiere&industrielle.pdf)

Société des mines de Ras-el-Ma  
(*La Journée industrielle*, 2 décembre 1926)

L'objet de cette société anonyme nouvelle est l'acquisition et l'exploitation de mines de mercure ainsi que l'exploitation de tous gisements de houille ou autres minéraux solides, liquides ou gazeux.

Le siège social est à Alger, 30, rue Edgar-Quinet, avec siège administratif à Paris, 85, rue Saint-Dominique.

Le capital est de 3.600.000 fr., en actions de 100 fr., sur lesquelles 1.000 ont été allouées à M. de Bary, à Rouiba (Algérie), qui reçoit, en outre, une somme de 1.400.000 francs.

Le premier conseil d'administration est composé de MM. Marcel Biver <sup>2</sup>, ingénieur, avenue de Wagram, 137, à Paris ; Henri de Langle <sup>3</sup>, 15, rue Vernet, à Paris ; G.-H. Pernot, ingénieur, 59 *bis*, rue Jouffroy, à Paris ; Georges Richoux <sup>4</sup>, ingénieur, 179, boulevard Malesherbes, à Paris ; Gonzague de Bellescize, ingénieur, 14, rue de Berri, à Paris, et Jean-Georges Bousquet, ingénieur, 17, rue du Clos-d'Orléans, à Fontenay-sous-Bois.

---

<sup>2</sup> Marcel Biver (1863-1931) : ingénieur ECP d'origine luxembourgeoise. Représentant ici les Mines de Sidi-Bou-Aouane.

<sup>3</sup> Henri de Langle (1879-1944), marié à Pénélope Mactier, sœur de M<sup>me</sup> Gonzague de Bellescize, les deux beaux-frères étant à l'origine des Mines de Sidi-Bou-Aouane (Tunisie).

<sup>4</sup> Georges Pernot et Georges Richoux : ingénieurs des mines, souvent associés à la Banque Bénard, fondateurs de la Cie équatoriale de mines. Voir encadré :  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Equatoriale\\_de\\_mines.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Equatoriale_de_mines.pdf)

# SOCIÉTÉ DES MINES DE RAS EL MA

Société Anonyme au Capital de 3.500.000 francs  
divisé en 35.000 Actions de 100 francs chacune

Statuts originaux déposés en l'étude de M<sup>e</sup> GODIN, Notaire à Alger  
le 18 Octobre 1926



SIÈGE SOCIAL A ALGER



## Part de Fondateur au Porteur

N<sup>o</sup> 00,546



UN ADMINISTRATEUR  
OU PAR DÉLÉGATION,

LE PRÉSIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

*Artaud*

*J. de B. Hous*

### EXTRAIT DES STATUTS

#### SOCIÉTÉ CIVILE DES PORTEURS DE PARTS DE FONDATEURS

##### ARTICLE 57

Il est formée une Société civile des porteurs de parts de fondateurs de la Société.

Cette Société comprend tous les porteurs actuels et futurs de parts.

Elle a pour objet la centralisation, la conservation, la protection et la défense des droits et intérêts des porteurs de parts et l'exercice de tous les droits et actions attachés à ces parts, en toutes les circonstances, notamment en cas d'augmentation ou de réduction du capital de la Société des Mines de Ras el Ma, en cas de modification ou d'exécution de ses statuts, en cas de fusion, transformation, dissolution de cette Société ou de cession de son actif, si ces mesures portent atteinte aux droits des parts sans toutefois que les présents statuts puissent donner à la Société civile des porteurs de parts aucun droit d'immixtion dans les affaires de la Société ni aucun droit d'accès à ces assemblées.

En conséquence, toutes actions et réclamations à exercer dans l'intérêt des porteurs de parts sont poursuivies au nom de la présente Société, après décision de l'assemblée générale et non par les porteurs de parts individuellement.

La Société reçoit la dénomination de : « Société civile des Porteurs de Parts de Fondateurs de la Société des Mines de Ras el Ma ».

Le siège de la Société est fixé au siège social de la Société des Mines de Ras el Ma. Il est de plein droit transféré avec lui au même endroit en cas de transfert de celui-ci. En outre, il peut être transféré dans un autre endroit par décision de l'assemblée générale des porteurs de parts.

La Société existe de plein droit et sans autre formalité à compter de la constitution définitive de la Société des Mines de Ras el Ma et dure jusqu'à l'extinction des droits appartenant aux parts.

Par dérogation à l'article 1863 du Code civil, la mort, la décadence, l'interdiction, la folie et même la volonté d'un ou plusieurs associés ne peuvent entraîner la dissolution de la Société avant l'expiration de sa durée.

La possession d'une seule part confère de plein droit adhésion aux dispositions des présents statuts et décisions de l'assemblée générale des porteurs de parts.

Les droits et actions attachés à chaque part de fondateur suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La Société est administrée par un gérant nommé et révocable par l'assemblée générale des porteurs de parts. Il a comme fonction d'agir au nom de la Société, de convoquer les assemblées générales des porteurs de parts et d'en exécuter les décisions, même en dehors des sociétés.

La durée de ses fonctions est illimitée. Il peut être choisi même en dehors des sociétés.

Il n'a pas de rémunération.

M. le Baron Goussague de Bellocize, soussigné, est nommé administrateur, fonction qu'il accepte.

En cas de décès, démission ou cessation de fonctions de l'administrateur-gérant pour une cause quelconque, il est pourvu à son remplacement par l'assemblée générale des porteurs de parts.

L'assemblée générale représente l'universalité des porteurs de parts, ses décisions obligent tous sociétaires même ceux absents, dissidents ou incapables.

L'assemblée générale est convoquée par l'administrateur-gérant, ou, à son défaut, par les sociétaires les plus diligents réunissant au moins cent parts, pour être tenue au siège social de la Société civile, à Paris, suivant les conditions de la convocation.

Les convocations ont lieu par un avis inséré, vingt jours d'avance, dans deux journaux d'annonces légales publiés, l'un au siège social de la Société civile, l'autre à Paris. Les formes et délais de dépôt de titres sont déterminés par l'administrateur-gérant et indiqués dans l'avis de convocation.

Tout porteur, même d'une seule part, a droit d'assister à l'assemblée et chaque sociétaire a un nombre de voix égal au nombre de parts dont il est porteur.

Nul ne peut être mandataire, s'il n'est lui-même membre de l'Assemblée.

L'Assemblée est présidée par l'administrateur-gérant ou, à son défaut, par le plus fort porteur de titres. Les deux plus forts porteurs de parts, présents et acceptants, remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau désigne le secrétaire.

L'Assemblée doit, pour être valable, réunir la moitié des parts et, même les trois quarts des parts, s'il s'agit de délibérer sur le rachat de celles-ci.

Si, sur une première convocation le quorum ci-dessus n'est pas atteint, une deuxième assemblée est convoquée, à cinq jours au moins d'intervalle, et cette assemblée délibère valablement sur le rachat des parts si elle réunit la moitié de ces parts et sur tout autre objet, quel que soit le nombre de parts représentées.

Les délibérations doivent être prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Elles sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par l'administrateur-gérant.

L'Assemblée délibère et statue valablement sur toutes les questions intéressant à un degré quelconque les porteurs de parts de fondateur notamment :

Elle nomme et révoque l'administrateur-gérant, elle entend son rapport et lui donne décharge.

Elle décide et autorise tous traités, transactions et compromis sur la création d'un plus grand nombre de parts, leur rachat en tout ou partie, ou la modification de leurs droits.

SOCIÉTÉ DES MINES DE RAS-EL-MA  
Société anonyme au capital de 3.500.000 francs  
DIVISE EN 35.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 20 juillet 1927

Statuts originaux déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Godin, notaire à Alger,  
2, rue de la Liberté, le 18 octobre 1926.

Siège social à Alger

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

~~Un administrateur~~ ou par délégation : ?

Le président du conseil d'administration : Gonzague de Bellescize  
Imp. L. Danel — Lille

CE QUI SE DIT EN BOURSE

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 août 1927)

Introduites au marché libre, les actions de la Société des mines de Ras-el-Ma sont négociées à 295. Cette Société, au capital de 3.600.000 francs, en actions de 100 francs, exploite en Algérie, dans la province de Constantine, un gisement de mercure qui se présente dans les meilleures conditions. Les cours actuels du métal sont très rémunérateurs et l'insuffisance de la production mondiale par rapport à la consommation permet d'escompter au moins leur maintien. Dans ces conditions, l'avenir de l'affaire peut être considéré sous un jour très favorable.

CE QUI SE DIT EN BOURSE

(*L'Information financière, économique et politique*, 19 août 1927)

Les Mines de mercure de Ras-el-Ma ont un marché actif à 362 contre 360. La société exploite un gisement situé sur la commune de Jemmapes, département de Constantine, qu'elle a acquis dans des conditions très avantageuses. Le mercure a bénéficié, ces dernières années, d'une hausse importante et se tient actuellement vers 21,15 liv. st. la bouteille de 33 kg, et certains avis autorisés considèrent que la hausse est encore susceptible de s'accroître.

BRUITS ET NOUVELLES

MINES DE MERCURE DE RAS-EL-MA

(*L'Information financière, économique et politique*, 10 septembre 1927)

La Société, qui exploite dans le département de Constantine un important gisement de mercure, paraît appelée à tirer des profits intéressants de sa concession qui s'étend sur 1.336 hectares en bordure, de la route de Bône à Constantine. D'après des

prévisions extrêmement prudentes établies par des techniciens éprouvés, on considère qu'en prenant pour base un traitement journalier de 40 tonnes, à la teneur moyenne de 3,5 %, avec un rendement de 75 %, il est possible de traiter par an une quinzaine de milliers de tonnes.

Dans les conditions actuelles de vente et d'exploitation, on estime que le bénéfice doit s'établir aux environs de 140 francs la tonne traitée. Notons d'ailleurs que l'usine de traitement, avec l'outillage dont elle est actuellement pourvue, offre une capacité double du chiffre indiqué plus haut.

D'autre part, il convient de tenir compte que les teneurs réelles seront certainement plus élevées que celle qui, dans le souci de ne laisser place à aucun aléa, a été, dans les évaluations dont nous faisons état, prise comme élément d'appréciation. De plus, le rendement obtenu dans les exploitation existantes n'est pas de 15 %, mais bien de 90 à 95 %.

Ainsi, dès à présent, et même sans faire intervenir dans les pronostics que l'on peut formuler sur la progression ultérieure, des résultats les chances de hausse des cours du mercure auxquelles nous faisons allusion dans une note précédente, il est possible d'entrevoir les perspectives qui s'ouvrent devant cette affaire.

---

#### ALGERIE

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 avril 1928)*

Par décret du 3 avril 1928, ont été autorisées les mutations de propriété de la concession des mines de mercure de Ras-El-Ma (département de Constantine) résultant de la cession consentie à M. [Gérard] de Bary [v. Sté minière algérienne\*] et de l'apport fait par celui-ci à la Société des mines de Ras-El-Ma.

---

### PRISE DE CONTRÔLE PAR LA COMPAGNIE DE MINES ET MINERAIS

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines\\_et\\_minerais.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Mines_et_minerais.pdf)

Société des mines de Ras-el-Ma

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 20 octobre 1928)*

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes du premier exercice social, clos le 31 décembre 1927 et d'une durée exceptionnelle de 14 mois.

Le bilan ne comporte pas de compte de profits et pertes.

L'assemblée a donné acte au conseil de la démission de chacun de ses membres et désigné comme administrateurs nouveaux MM. Marcel Bénard <sup>5</sup>, 18, avenue Matignon, Paris ; Hugo Gaertner, 38, rue Ampère, Paris ; Edmond Reisser <sup>6</sup>, 167, boulevard Saint-Germain, Paris.

Une récente décision du conseil a supprimé le siège administratif de cette société en France.

---

<sup>5</sup> Marcel Bénard (1881-1930) : successeur de son père Adrien à la tête de la banque Bénard, Paris. Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard\\_freres.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Benard_freres.pdf)

Il tente de relancer la Cie de mines et minerais.

<sup>6</sup> Edmond Reisser : trésorier payeur général de l'Algérie (juillet 1916-juin 1926), administrateur de la Banque de Madagascar (janvier 1926), de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, etc. Président de la Cie africaine de sisal (1929). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Africaine\\_de\\_Sisal.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Africaine_de_Sisal.pdf)

La correspondance devra être dorénavant adressée à la Société équatoriale de mines, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin, qui assurera la transmission.

---

Compagnie de mines et minerais  
Augmentation de capital  
(*Le Temps*, 22 octobre 1928)

« Holding » de valeurs minières, plus spécialement choisies parmi celles dont la production consiste en métaux rares ou précieux, la Compagnie de mines et minerais, contrôlée à présent par un groupe de premier ordre, prend chaque jour une extension plus importante. L'augmentation du capital de 10 à 25 millions qui va être réalisée et qui, à concurrence de 1.500.000 fr., sera affectée à la [prise du contrôle des mines de mercure de Ras-el-Ma](#), va permettre d'ajouter au portefeuille de nouveaux éléments et d'activer l'arrivée à la période de rendement des participations actuelles. Parmi celles-ci : la Compagnie équatoriale des mines (dont les terrains offrent de grandes analogies avec ceux de Kilo Moto), l'Union diamantifère, pour l'exploitation de l'industrie et du commerce du diamant au Brésil, et les affaires minières d'antimoine et d'or en Serbie [Minière et industrielle de *Slovénie* (en association avec l'Union financière privée)], présentent des perspectives particulièrement attrayantes. Aussi l'action Mines et minerais est-elle ferme à 345, contre 335.

---

ALGERIE  
Société des mines de mercure de Ras-El-Ma  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1929)

Cette société, au capital de 3.600.000 fr., exploite à Ras-el-Ma, près de Philippeville en Algérie, un beau gisement de mercure.

L'exploitation, après avoir été languissante pendant quelque temps, avant la reprise par Mines et minerais, est actuellement en période de réorganisation et l'on envisage qu'elle entrera en pleine marche dans les tout premiers mois de 1929.

Les travaux en profondeur ont décelé des minerais à teneur élevée comparables, quant au pourcentage de mercure et au point de vue minéralogique, au minerai d'Idria.

---

MINES DE RAS-EL-MA <sup>7</sup>  
(*L'Information financière, économique et politique*, 9 mars 1929)

Les mines de mercure de Ras el Ma sont situées dans le département de Constantine, à 25 kilomètres environ du port de Philippeville ; elles ont été concédées en 1861 et demeurent régies par la loi minière de 1810, c'est-à-dire que les mines demeureront la possession perpétuelle de la Société et ne sont soumises qu'à l'impôt de la redevance des mines, taxation proportionnelle aux dividendes distribués. La concession couvre 1.336 hectares en bordure de la route de Bône à Constantine. L'usine de traitement, située sur la mine, est desservie par le chemin de fer de Bône-Morta.

---

<sup>7</sup> Communiqués ou résumés de documents officiels au sujet desquels le journal décline toute responsabilité.



Le minerai, cinabre et motacinabre, qui se rencontre dans les calcaires ou les argiles, est d'abattage facile et la mine éboule peu, tous les travaux ayant été développés jusqu'à présent au-dessus du niveau hydrostatique de la région, ce qui sera encore le cas pendant de longues années. Il y a lieu d'ajouter que le pays est sain, fertile, le sol riche et la région boisée, ce qui est important pour l'exploitation ; la main-d'œuvre indigène est abondante ; l'on trouve également de bons ouvriers dans l'immigration italienne.

Le groupe financier et technique qui a pris, en 1928, le contrôle de l'exploitation des Mines de Ras el Ma est celui qui, dans sa direction de la Compagnie de Mines et Minerais, vient de faire preuve depuis quelques années d'une activité tout particulièrement intéressante.

Le premier point que s'est attaché à résoudre la nouvelle direction est l'importante question du traitement du minerai qu'elle a résolu à l'heure actuelle avec un rendement industriel de l'ordre de 90 % contre 50 % dans les exploitations antérieures. Avec les précédentes installations de traitement à faible rendement, les exploitants étaient forcés de limiter l'extraction de minerai aux parties riches et de laisser dans les travaux presque tous les minerais tenant moins de 3 kg de mercure métal par tonne. Dans l'installation entièrement nouvelle dont la mise en marche est maintenant imminente, le grillage et la condensation s'effectueront suivant les méthodes les plus modernes, sous la direction de techniciens éprouvés et spécialisés dans le traitement des minerais de mercure.

D'autre part, grâce à l'entente intervenue le 1<sup>er</sup> octobre 1928 entre les producteurs espagnols, et italiens de mercure, dont le cartel contrôle environ 80 % de la production mondiale, les cours du mercure métal sont très fermes à liv. 22,5/- la bouteille de 73 livres anglaises, ce qui représente un prix de 87.500 francs la tonne environ. À ce cours, et étant donné les procédés de traitement modernes comme ceux de Ras el Ma, une mine de mercure est, paraît-il, payante à partir d'une teneur de 1 kg à la tonne. Les traçages anciens des Mines de Ras el Ma contiennent environ 120.000 tonnes de minerai à une teneur de 4 à 3 kg. L'usine de traitement qui va être mise en marche ces jours-ci a une capacité de 60 tonnes par jour, soit 18.000 tonnes par an. Si l'on admet le bénéfice net à 3 kg 500 de mercure métal par tonne traitée, on arrive à un chiffre de bénéfice annuel égal à la valeur d'environ 60 tonnes de métal, soit au cours actuel plus de cinq millions de francs.

La nouvelle direction, tout en apportant tous ses soins à la transformation des installations de traitement, n'en a pas pour cela négligé la mine, les anciens chantiers, qui se répartissent sur plus de 1.000 mètres d'étendue du nord au sud et sur quatre étages de 100 mètres de hauteur, ont été mis en jour. Un puits a été aménagé du quatrième niveau jusqu'au cinquième situé à 40 mètres plus bas et des galeries exécutées à ce niveau avec des descenderies poussées vers le sixième niveau. Ces travaux auraient confirmé que la minéralisation se poursuit dans les mêmes conditions avec, dans cette partie intacte du gîte, un enrichissement considérable se traduisant par des teneurs de 20 à 30 kg par tonne.

Rappelons que le capital actuel de Ras el Ma est de 3.600.000 francs, en 26.000 actions de 100 francs,

---

Mines et minerais  
(*Le Temps*, 11 mars 1929)

[...] les mines de mercure de Ras-el-Ma viennent de terminer leur nouvelle centrale de force et procèdent à l'allumage des fours à cinabre. [...]

---

ALGERIE  
Société des mines de Ras-el-Ma  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1929)

Cette société exploite en Algérie, près de Philippeville, un beau gisement de mercure. Le capital, actuellement de 3.000.000 francs français, va être prochainement porté à 7.600.000 francs. Le tonnage de minerai reconnu jusqu'à présent dans les seuls travaux supérieurs est suffisant pour assurer la marche de l'exploitation pendant plusieurs années ; les teneurs varient de 2 à 30 p. m. Les derniers travaux effectués dans les niveaux inférieurs permettent d'escompter une extension considérable des gisements en profondeur. La société vient de terminer le montage d'une usine de traitement, équipée suivant les procédés les plus modernes, ainsi que l'installation d'une centrale électrique. La capacité de l'usine est de 130 tonnes par jour, production que l'on se propose d'atteindre progressivement et qui correspond à plus de cent tonnes de mercure par an.

---

SOCIÉTÉ DES MINES DE RAS-EL-MA  
(*Le Journal des finances*, 26 juillet 1929)

L'assemblée extraordinaire tenue le 10 juillet a décidé de porter le capital de 3.600.000 francs à 7.600.000 fr. par la création de 40.000 actions nouvelles de 100 francs, émises au prix de 175 fr., réservées par préférence et à titre irréductible aux actions anciennes et parts de fondateur, à raison de sept actions nouvelles pour neuf actions anciennes ou six actions nouvelles pour cinq parts de fondateur. Les ayants droit qui n'auront pas un nombre de titres suffisant pour souscrire auront la faculté de se réunir pour exercer leurs droits, sans qu'il puisse résulter de ce fait une souscription indivise. Il devra être versé, en souscrivant, 175 fr. par titre. Souscription ouverte du 23 juillet au 8 août 1929 inclus, aux guichets des Établissements suivants : à Paris : Compagnie algérienne, MM. Bénard frères et Cie ; à Alger : à la succursale de la Compagnie algérienne, rue Dumont-d'Urville. L'exercice du droit de souscription sera constaté : 1° pour les actions et parts de fondateur nominatives, au moyen d'une estampille ; 2° pour les actions et parts de fondateur au porteur, contre remise du coupon n° 1.

---

ALGERIE  
Mine de mercure de Ras-el-Ma  
(*des mines et de la métallurgie*, 20 octobre 1929)

Une installation moderne pour le traitement du minerai de mercure est en voie d'installation à Ras-el-Ma, pour traiter 120 t. de minerai par jour. On espère arriver à produire 100 t. de métal en 1930.

---

PARIS  
Société de gestion financière et commerciale pour l'industrie minière  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1929)

Cette société, récemment formée au capital de 600.000 francs, a pour objet toutes opérations industrielles, commerciales et financières concernant les minerais. Le siège est, 43, rue du Bac et le conseil d'administration comprend la Cie des Mines, la Cie Mines et minerais et la Société des mines de Ras-el-Ma.

---

ALGERIE  
Mine de mercure de Ras-el-Ma  
*des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> décembre 1929)*

Six autorisations de mutation de concessions ont été accordées en vertu de la loi du 13 juillet 1911 : elles visent les concessions de Béni-Falkaï, de l'Oued-Oudina, de Ras-el-Ma, de Djebel-Tellouine, de Taghit et d'Hamnat-El-Queblia.

---

Mines de Ras-el-Ma  
*(Documents politiques, décembre 1929)*

L'assemblée extraordinaire tenue le 10 juillet 1929 a décidé de porter le capital social de 3.600.000 francs à 7.600.000 francs, par la création de 40.000 actions nouvelles de 100 francs, émises au prix de 175 francs par action, réservées par préférence et à titre irréductible aux actions anciennes et parts de fondateur, à raison de sept actions nouvelles pour neuf anciennes ou six actions nouvelles pour cinq parts.

La souscription a été ouverte du 23 juillet au 8 août 1929 inclus, aux guichets des établissements suivants :

À Paris : Compagnie Algérienne, 50, rue d'Anjou ; MM. Bénard frères et Cie, 18, avenue Matignon.

À Alger : A la succursale de la Compagnie algérienne, rue Dumont-d'Urville.

---

MINES DE RAS-EL-MA  
*(Le Journal des débats, 2 juillet 1930)*  
*(L'Africain, 1<sup>er</sup> août 1930)*

L'assemblée générale, tenue à Alger le 19 juillet, a approuvé les comptes de l'exercice 1929, ne comportant pas encore de compte de profits et pertes.

---

MINES DE RAS-EL-MA  
*(L'Africain, 25 août 1931)*

Production de la dernière semaine de juillet : production mine, 465 tonnes ; teneur du minerai de mercure à la tonne, 5 kg. 500 ; enfourné, 458 tonnes ; teneur du minerai enfourné de mercure à la tonne, 4 kg. 400.

Mercure reçu en France du 1<sup>er</sup> au 10 août (à l'exclusion des expéditions à l'étranger), 1.504 kilos.

---

MINES DE RAS-EL-MA  
(*L'Africain*, 8 septembre 1931)

Production de la dernière semaine de juillet : production mine. 465 tonnes : teneur du minerai de mercure à la tonne, 5 g. 500 : enfourné. 458 tonnes : teneur du minerai enfourné de mercure à la tonne, 4 kg. 400.

Mercure reçu en France du 1<sup>er</sup> au 10 août à l'exclusion des expéditions à l'étranger) 1.501 kilos.

---

MINES DE RAS-EL-MA  
(*Le Petit Bleu*, 22 septembre 1931)

Depuis fort longtemps, notre opinion était faite sur cette affaire chimérique. Chaque année apporte à son sujet un lot nouveau de désillusions, dont la série, hélas ! ne semble pas achevée. Les comptes de 1930 ne présentent pas encore de profits et pertes, car la Société n'exploite pas encore la mine, elle n'exploite que les actionnaires en bornant son activité sociale à d'éternelles dépenses toujours dites « de premier établissement ». C'est ainsi que ces dernières sont passées de 3.169.000 fr. à 6.253.030 fr. durant le cours de l'exercice. D'autre part, le bilan révèle un alourdissement considérable de la trésorerie. La propriété minière est inscrite pour 1.637.500 fr. ; les immobilisations sont évaluées à 4.533.503 fr. contre 3.668.719 fr. ; les comptes à amortir figurent pour 6 millions 328.890 fr. ; l'actif réalisable est de 406.400 fr. ; les débiteurs divers s'élèvent à 302.260 fr., tandis que les disponibilités ne sont plus que de 51.000 fr., contre 179.886 francs. Le portefeuille-titres s'élève à 156.200 fr. Au passif, le capital est toujours à 7.600.000 fr. ; les créiteurs divers sont inscrits pour 4.065.100 fr., contre 510.683 fr., ce dernier poste accusant donc une aggravation considérable. Le handicap sérieux qui pèse sur la trésorerie obligera sûrement le conseil à user de l'autorisation de faire appel à de nouveaux capitaux. Le Conseil peut, en effet, augmenter le capital jusqu'à concurrence de 25 millions. Il serait superflu de dissuader les éventuels amateurs d'émotion ; l'abstention se prêche d'elle-même en l'occurrence. D'ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que c'est à la Banque Bénard, de triste souvenir, que le marché doit de posséder cette belle affaire, après avoir accueilli de la même maison le Kétol, Mines et Minerais, les Parts Lefranc et « autres rossignols » de même acabit. Actuellement, et définitivement sans doute, les actions Ras-el-Ma ne font plus l'objet d'aucune transaction. — (*L'Argent*, 18-9-31.)

---

Exposé de la situation de l'Algérie en 1931 par le gouverneur général)

Ras-el-Ma. — Cette concession a fait l'objet d'une activité soutenue au cours de l'année 1931. Une reconnaissance plus méthodique du gisement a permis de découvrir des zones à minéralisation plus régulière et plus riche. Une mise au point serrée de l'usine de traitement a amélioré notablement le rendement. La production mensuelle de mercure, qui ne dépassait pas 1.000 kg au début de l'année 1931, a atteint 6.500 kg en décembre sans augmentation du personnel employé. Ce simple rapprochement permet de mesurer l'étendue des progrès réalisés. Malheureusement, cette tentative intéressante est entravée sérieusement par la baisse des cours du mercure survenue depuis quelques mois.

---

(*Les Annales coloniales*, 19 mars 1932)

L'action ancienne Ras-el-Ma se traite hors cote aux environs d'une quarantaine de francs. L'affaire est en voie de réorganisation financière, son capital vient d'être réduit de 7.600.000 à 3.800.000 et le conseil a décidé de le porter à 8.000.000 auquel il faut ajouter la création de 3.000.000 de fr. d'obligations participantes. Ajoutons qu'un décret vient de continger l'importation du mercure étranger en France, ce qui sera favorable à la société qui peut être considérée comme le seul producteur français.

---

## FAILLITE DE LA BANQUE BÉNARD EXIT MINES & MINERAIS RACHAT PAR LA C<sup>IE</sup> INDUSTRIELLE DU PLATINE

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine\\_1919-1939.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine_1919-1939.pdf)

Mines de Ras-el-Ma  
(*Les Annales coloniales*, 16 avril 1932)

Production de mars en mercure : 5.078 kg.

Nouveau conseil : MM. H[enri] de Langle [Sidi-Bou-Aouane], prés. ; [J.-G.] Bousquet [ing. délégué Sidi-Bou-Aouane], Robert Gérard <sup>8</sup>, P.-E. Hentsch, P.-C. Merillon, général Patey [Cie indus. platine], G. Rupalley [adm. Galenas argentiferas de Huelva (*Desfossés*, 1910)], G[eorges] Schiff-Giorgini [Sté générale foncière (SGF)] et E. Toriel [Tortel ?].

---

MINES DE RAS-EL-MA  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 novembre 1932)

L'assemblée générale des obligataires tenue le 16 novembre a désigné M. Friedman comme administrateur de la société civile, examiné la situation des obligataires en fonction de celle de la Société et désigné un mandataire pour représenter les obligataires, à Alger, au siège social.

---

Le Mercure français  
par A. Gigniac  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> octobre 1933, p. 539-540)

.....  
Ras-el-Ma. — Nous aborderons maintenant le gisement de Ras-el-Ma, dont les journaux financiers se sont particulièrement occupés depuis 4 à 5 ans surtout.

Situé à 25 km de Philippeville, facilement accessible, bien desservi, dans une zone boisée de chênes-lièges et oliviers, un peu fiévreuse et à 10 km de Jemmapes,

---

<sup>8</sup> Robert Gérard (1899-1998) : polytechnicien, ingénieur des mines, administrateur de sociétés. Président de Sidi-Bou-Aouane (1945). Voir encadré :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sidi-Bou-Aouane\\_pb.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sidi-Bou-Aouane_pb.pdf)

commune importante vinicole. Dessevi par la ligne métrique Bône-Saint-Charles, construite par la Soc. Mokta-el-Hadid p. son ancienne mine d'Aïn-Mokra, près Bône. Le gisement de Ras-el-Ma, concédé en 1861 p. 1.336 hect., a été travaillé à plusieurs reprises, et a passé en de nombreuses mains.

Il paraissait se présenter sous des conditions particulièrement favorables.

Aucun travail méthodique n'avait été réellement fait jusqu'en 1928-1929 ; on avait dépouillé au plus commode. Chaque occupant temporaire avait fait à peu près feu de tout bois.

Depuis 1928-1929, on a, par contre, exécuté des travaux et des installations intéressantes.

M. G. Bétier, ingénieur en chef du Service des Mines en Algérie, en a donné un résumé suffisant<sup>9</sup>, auquel nous n'ajouterions rien.

Ayant dirigé les travaux miniers de cette affaire durant seize mois, ns concluons simplement que la connaissant à fond, ayant méthodiquement prospecté la surface, Ras-el-Ma n'est pas encore suffisamment travaillé, qu'il reste *beaucoup à faire, en mine*. Mais il faudrait y donner le pas au mineur, avant de le donner au métallurgiste.

Il ne faut pas [...] mettre la charrue avant les bœufs.

C'est ce qui explique [...] le rejet pur et simple, à l'unanimité, par la commission des douanes, du projet de loi n° 268 déposé par M. Morinaud, député de Constantine, tendant à un régime spécial de protection p. le mercure français. Ras-el-Ma était, à ce moment-là, à l'agonie. Malgré toutes les tentatives louables de redressement.

---

L'industrie minière de l'Algérie en 1934  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1935)

M. Bétier, ingénieur en chef du Service des Mines en Algérie, vient de présenter son rapport annuel au gouvernement général sur la situation de l'industrie minière en 1934.

Beaucoup de concessions sont en sommeil, les permis d'exploitation également et plusieurs de ceux-ci ont été prorogés pour trois ans.

Parmi d'anciennes vedettes, Boudjoudoun (cuivre) fait l'objet d'une demande en renonciation, Ras-el-Ma (mercure) a été achetée par la Cie Industrielle du Platine, et Hamimat (antimoine) par La Lucette, qui a arrêté l'exploitation de Taya.

---

Les mines algériennes en 1935  
par M. Bétier, ingénieur en chef du Service des Mines en Algérie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> avril 1936)

L'enquête, sur la demande en renonciation de Boudjoudoun formulée le 13 octobre 1933, n'est pas complètement terminée, sauf en Algérie ; de même, la demande de mutation de la concession d'antimoine d'Hamimat en faveur de la Lucette et celle de mercure de Ras-El-Ma en faveur de la Cie industrielle du platine.

---

Situation de l'industrie minière de l'Algérie  
par M. Bétier, ingénieur en chef du Service des Mines en Algérie

---

<sup>9</sup> Aperçu de l'état actuel de mise en valeur des richesses minérales de l'Algérie, Congrès de l'industrie minière de 1930 en Afrique du Nord .

*(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1<sup>er</sup> mars 1937)*

De même a été remise en marche l'usine de distillation du mercure de la concession de Ras-el-Ma.

.....  
À Ras-el-Ma, un seul chantier a été repris souterrainement par la méthode des piliers abandonnés. Sa production assure par moitié l'alimentation d'un four à cuve Spireck, l'autre moitié ayant été fournie par d'anciens stocks.

La production de mercure a été de 4.000 kg. pour 6 mois de marche. On étudie actuellement la reprise de l'exploitation sur des bases normales.

---

Compagnie Industrielle du Platine  
*(L'Information financière, économique et politique, 24 septembre 1938)*

Un décret en date du 17 septembre autorise la mutation de propriété de la concession des mines de mercure de Ras-el-Ma (département de Constantine) au profit de la Compagnie Industrielle du Platine.

---

Suite :

Société minière française du mercure :

[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Minière\\_Francaise\\_du\\_Mercure.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Minière_Francaise_du_Mercure.pdf)